



## Amendes en belgique...

-----  
Par assmart88

Bonjour,

Je me permets de vous écrire car je ne sais pas trop quoi faire. :/

Je suis allée à Gand pour la première fois et, au bout de deux semaines, j'ai reçu deux PV m'indiquant que je suis entrée dans une zone dont l'accès est interdit aux voitures. Ne connaissant pas cette ville, j'ai simplement suivi le GPS en cherchant une place de parking, ce qui m'a fait passer par cette route à deux reprises sans que je me rende compte qu'il y avait ce panneau. J'ai envoyé un mail à la ville de Gand pour expliquer ma situation, mais ils ne veulent rien entendre. (58 euros + 58 euros de PV)

Une troisième amende, je l'ai reçue le lendemain, dans la ville d'Anvers, m'indiquant que mon véhicule diesel n'est pas autorisé à circuler dans la ville. Je ne me suis pas arrêtée dans cette ville, j'ai simplement suivi le GPS pour me rendre dans une autre ville. J'avoue que j'étais au courant de cette règle pour Bruxelles, mais pas pour les autres villes belges. (150 euros) Je n'ai pas encore fait de courrier, j'ai peur d'avoir la même réponse que celle de la ville de Gand.

J'ai eu un 4? PV pour excès de vitesse? J'avoue que le panneau avec la limite n'était pas affiché ? en tout cas je ne l'ai pas vu. Il était noté que je roulais à 110 km/h au lieu de 100. Je précise que je respecte toujours les limites de vitesse et que je n'ai jamais eu de PV à cause de ça. (63 euros que j'ai payés)

Je termine avec un 5? PV, toujours au mois de juillet, cette fois-ci en France? Encore une fois dans une zone où on peut normalement circuler à 70 km/h. Dernièrement, il y a des travaux, la vitesse a été réduite à 50 km/h, mais le panneau était au sol, donc peu visible, et il n'y avait pas un panneau qui indique la présence d'un radar pédagogique. J'ai reçu un PV de 90 euros et un retrait d'un point pour excès de vitesse à 63 km/h.

Je suis sans travail, je démarre un contrat en septembre, et je ne suis pas en état de payer tous ces PV, surtout qu'il ne s'agissait pas d'infractions volontaires? Comment puis-je demander une annulation, s'il vous plaît ?

Merci d'avance pour l'aide.  
bonne journée.

-----  
Par isernon

bonjour,

vous devez respecter la signalisation sur les routes et dans les rues et non suivre votre GPS aveuglément, ce n'est pas un argument pour votre défense.

il me semble que rien ne vous oblige à payer des amendes pour des infractions routières commises hors du territoire français.

salutations

-----  
Par chaber

Bonjour

Il existe un accord avec la Belgique pour le recouvrement des amendes  
Il concerne huit délits très précis :

l'excès de vitesse  
le non-port de la ceinture

le non-respect des feux rouges  
être alcoolisé au volant  
la conduite sous stupéfiants  
l'usage du téléphone au volant  
la circulation sur une voie interdite  
le non-port du casque